



RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 060-216006866-20260320-2026_2_20_03-DE

S²LO

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation en date du 16 mars 2026, adressée par le Maire sortant Monsieur François LANCERAUX et sous la présidence de ce dernier.

Nbre de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

16/03/2026

Date d'affichage

16/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au maire,
- de faire procéder à l'élection des personnes qui occuperont les postes ainsi créés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 20 mars 2026

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX

La secrétaire de séance,

Madame Elodie ANGELES

